



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un peuplier
Motifs invoqués	Mesure de sécurité
Lieu dit	Route du Lac 6
Propriétaire	Pervenche Monod
Parcelle	55
Compensation	Taxe compensatoire

Le présent préavis est affiché jusqu'au 28 novembre 2018.

La Municipalité